



Ε Λ Ε Ν Α

©elena ospina

Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.

Article 1^{er} de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

10 Décembre 1948



« Toutes les actions qui font avancer les Droits de femmes sont bonnes à prendre. »

(Françoise Héritier)

